

BELFIUS SUSTAINABLE

SICAV de droit belge – Société anonyme – Catégorie O.P.C.V.M.

Siège : Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0471.368.431

AVIS DE CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 19 juin 2026 à 15 heures** en l'immeuble Tour & Taxis, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 mars 2026.
- 2) Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 mars 2026.
- 3) Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 mars 2026.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 mars 2026. »
- 4) Affectation des résultats.
Proposition de décision : « L'assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration de la répartition du résultat pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026. »
- 5) Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de décision : « L'assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026. »
- 6) Nomination statutaire.
Proposition du conseil d'administration : " L'assemblée
 - décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat de monsieur Christoph Finck en qualité d'administrateur. La rémunération passe de 1.000 euros par an à 1.250 euros par an. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.
 - prend acte de la démission, à partir du 19 juin 2026, du mandat de monsieur François-Valéry Lecomte en qualité d'administrateur et membre de la direction effective, madame Maud Reinalter en qualité d'administrateur et membre de la direction effective, monsieur Wim Van Hyfte en qualité d'administrateur et monsieur Gunther Wuyts en qualité d'administrateur indépendant.
 - prend acte du non-renouvellement du mandat de madame Anne Heldenbergh en qualité d'administrateur non-exécutif.
 - décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de nommer, à partir du 19 juin 2026 madame Myriam Vanneste en qualité d'administrateur. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Jan Bouly en qualité d'administrateur et membre de la direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Arturo Reyes en qualité d'administrateur et membre de la direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Thomas Stul en qualité d'administrateur non-exécutif. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Benoît De Belder en qualité d'administrateur indépendant. La rémunération est fixée à 1.250 euros par an. Les fonctions de Myriam Vanneste, Jan Bouly, Arturo Reyes, Thomas Stul et Benoît De Belder prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.*L'assemblée générale confère tous pouvoirs à CACEIS Bank, Belgium Branch, agent administratif de la SICAV, afin de procéder aux obligations de publications et d'enregistrement relatives à ces décisions."*

Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer au siège de la société ou aux guichets des institutions mentionnées ci-dessous assurant le service financier, une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou par l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité desdites actions jusqu'à la date de l'assemblée :

En Belgique : Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, Belgique
En France : CACEIS Banque S.A., 89-91 Rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par écrit le conseil d'administration (c/o Avenue du Port 86C b320 – Tour & Taxis, B-1000 Bruxelles de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Le prospectus, les documents d'informations clés et les derniers rapports périodiques de Belfius Sustainable sont disponibles gratuitement au siège de la société ou dans les agences de l'institution assurant le service financier, à savoir Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles en Belgique et CACEIS Banque S.A., 89-91, Rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge en France, ainsi que sur le site internet suivant www.belfiusam.be.

Le conseil d'administration

PROCURATION

DEVANT PARVENIR A LA SOCIETE, LE 12 JUIN 2026 AU PLUS TARD, A L'ADRESSE EMAIL SUIVANTE :
[**legal.be@caceis.com**](mailto:legal.be@caceis.com)

Le/la soussigné(e),

.....
.....

(Nom, prénom ou dénomination et adresse complète)

Dans le cas d'une personne civile:

Ici valablement représenté par:

.....
.....

(Nom, prénom, fonction et adresse complète)

Propriétaire de				ISIN
.....	action(s) de capitalisation	de la classe C	de Belfius Sustainable High	BE0169199313
.....	action(s) de distribution	de la classe C	de Belfius Sustainable High	BE0945312479
.....	action(s) de capitalisation	de la classe F	de Belfius Sustainable High	BE6344760879
.....	action(s) de distribution	de la classe F	de Belfius Sustainable High	BE6344762891
.....	action(s) de capitalisation	de la classe C	de Belfius Sustainable Low	BE0159412411
.....	action(s) de distribution	de la classe C	de Belfius Sustainable Low	BE0945314491
.....	action(s) de capitalisation	de la classe F	de Belfius Sustainable Low	BE6344763907
.....	action(s) de distribution	de la classe F	de Belfius Sustainable Low	BE6344764913
.....	action(s) de capitalisation	de la classe C	de Belfius Sustainable Medium	BE0159411405
.....	action(s) de distribution	de la classe C	de Belfius Sustainable Medium	BE0945316512
.....	action(s) de capitalisation	de la classe F	de Belfius Sustainable Medium	BE6344765928
.....	action(s) de distribution	de la classe F	de Belfius Sustainable Medium	BE6344766934

de la société **Belfius Sustainable**, SICAV de droit belge, Société anonyme, ayant son siège à 1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11.

Vu la convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, qui se réunira le **vendredi 19 juin 2026 à 15h** en l'immeuble Tour & Taxis, Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles.

Vu l'ordre du jour de cette réunion, libellé comme suit:

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 mars 2026.
- 2) Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 mars 2026.
- 3) Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 mars 2026.
Proposition de décision: « L'assemblée approuve, globalement et par compartiment, les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 mars 2026. »
- 4) Affectation des résultats.
Proposition de décision: « L'assemblée approuve, par compartiment, la proposition du conseil d'administration de la répartition du résultat pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026. »

5) Décharge aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de décision: « L'assemblée donne décharge, globalement et par compartiment, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 mars 2026. »

6) Nomination statutaire.

Proposition du conseil d'administration : " L'assemblée

- *décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de renouveler le mandat de monsieur Christoph Finck en qualité d'administrateur. La rémunération passe de 1.000 euros par an à 1.250 euros par an. Sa fonction prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.*
 - *prend acte de la démission, à partir du 19 juin 2026, du mandat de monsieur François-Valéry Lecomte en qualité d'administrateur et membre de la direction effective, madame Maud Reinalter en qualité d'administrateur et membre de la direction effective, monsieur Wim Van Hyfte en qualité d'administrateur et monsieur Gunther Wuyts en qualité d'administrateur indépendant.*
 - *prend acte du non-renouvellement du mandat de madame Anne Heldenbergh en qualité d'administrateur non-exécutif.*
 - *décide, sous réserve de l'approbation de la FSMA, de nommer, à partir du 19 juin 2026 madame Myriam Vanneste en qualité d'administrateur. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Jan Bouly en qualité d'administrateur et direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Arturo Reyes en qualité d'administrateur et direction effective. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Thomas Stul en qualité d'administrateur non-exécutif. Ce mandat sera exercé à titre gratuit. monsieur Benoît De Belder en qualité d'administrateur indépendant. La rémunération est fixée à 1.250 euros par an.*
- Les fonctions de Myriam Vanneste, Jan Bouly, Arturo Reyes, Thomas Stul et Benoît De Belder prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2032.*
- L'assemblée générale confère tous pouvoirs à CACEIS Bank, Belgium Branch, agent administratif de la SICAV, afin de procéder aux obligations de publications et d'enregistrement relatives à ces décisions."*

Constitue pour mandataire spécial avec faculté de substitution:

M.

.....
.....

(nom, prénom, domicile)

à l'effet de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire du **vendredi 19 juin 2026**, prendre part à toutes les délibérations et tous votes, approuver, rejeter ou s'abstenir au sujet de toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, et aux effets ci-dessus, approuver et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, et, en général, faire le nécessaire.

ET/OU

à défaut de la désignation d'un mandataire ou en son absence, donne procuration à un membre du conseil d'administration de **Belfius Sustainable**, SICAV de droit belge, avec faculté de substitution,

M.

.....

(le nom peut être laissé en blanc)

à l'effet de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire du **vendredi 19 juin 2026**, prendre part à toutes délibérations et tous votes, approuver, rejeter ou s'abstenir au sujet de toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, et aux effets ci-dessus, conformément aux instructions éventuelles, relatives aux divers points de l'ordre du jour (*). A défaut d'instructions claires se rapportant à l'exercice du droit de vote, le mandataire ainsi désigné approuvera tous les points précités.

(*) Conformément au Code des Sociétés et des Associations, un actionnaire peut donner des instructions pour l'exercice du droit de vote. Des instructions à un membre du conseil d'administration peuvent préciser pour chaque sujet de l'ordre du jour si le mandataire doit approuver les propositions, les rejeter ou s'abstenir.

VOTE

<u>Soit</u>			
Approbation globale de tous les points à l'ordre du jour :	OUI	NON	ABSTENTION
<u>Soit</u>			
Approbation de la proposition contenue au point 3 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point 4 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point 5 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation de la proposition contenue au point 6 de l'agenda:	OUI	NON	ABSTENTION

La présente procuration vaut également pour toute autre assemblée générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour.

Fait à , le / / 2026.

Signature (**)

(**) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".